



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 7 mai 2018

Réponse de la municipalité à l'interpellation du groupe socialiste lors de la séance du conseil communal du 26 mars 2018 - Camps, courses et devoirs surveillés

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Cette interpellation, traitant des camps, courses et devoirs surveillés posait deux questions :

1. quelles sont les démarches que la municipalité entreprend, de concert avec le canton, pour maintenir et financer les camps, courses, sorties scolaires et activités sportives ?
2. les municipalités de Blonay et St-Légier - La Chiésaz ont-elles décidé de supprimer le soutien à l'organisation des devoirs surveillés ? Si oui, quelles en sont les raisons ? Y-a-t-il eu concertation avec l'établissement scolaire ou avec l'association des parents d'élèves ? A quelle date cette mesure entrerait-elle en force ?

La municipalité comprend le souci des parents, relayé au niveau du conseil communal. Cette démarche a aussi été entreprise au sein du conseil communal de Blonay.

A l'instar de toutes ces dernières années, la municipalité, dans le cadre de l'élaboration de son budget et, par conséquent, dans celui du groupement scolaire, pour la part qui lui incombe, a examiné les possibilités d'économie possible, voire envisageable.

Dès lors, elle peut répondre ce qui suit :

Question 1 :

En l'état actuel, et suite à la décision du Tribunal fédéral concernant les décisions prises en Thurgovie et qui se basent sur leur loi scolaire cantonale, la municipalité attend qu'une décision formelle soit prise au niveau cantonal vaudois, avant de se déterminer. En tous les cas, les décisions seront prises de concert avec l'établissement primaire et secondaire de Blonay - St-Légier.

Question 2 :

Il est utile de savoir que, sur 26 cercles scolaires vaudois contactés, un seul, le nôtre, offre encore, à titre gracieux, la possibilité d'inscrire ses enfants aux devoirs surveillés. Une analyse a permis d'établir que le coût moyen, pour l'EPS de Blonay - St-Légier, s'élève à CHF 6.- par enfant et par heure, alors que les tarifs pratiqués dans le reste du canton oscillent entre CHF 1.- et CHF 8.- par heure et par enfant.

Le coût annuel est d'un peu plus de CHF 30'000.- par année.

Les municipalités ont évoqué ce sujet lors de la dernière séance intermunicipale qui s'est déroulée le lundi 30 avril 2018.

Après réflexion, et tenant compte des frais administratifs liés à une facturation de ces prestations, les autorités ont renoncé, en l'état, à une telle démarche.

Toutefois, elles se réservent le droit de revoir leur position dans le futur, de même qu'elles procéderont à une analyse attentive et précise des prestations en matière de transports scolaires.

La municipalité estime ainsi avoir répondu, de manière claire à cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic Le secrétaire
A. Bovay J. Steiner

Municipal délégué : M. Gygli